Fabula-LhT
n° 5, 2008
Poétique de la philologie
DOI : https://doi.org/10.58282/lht.823

L'éloquence romantique ou la greffe philologique

Dominique Dupart

Pour citer cet article

Dominique Dupart, « L'éloquence romantique ou la greffe philologique », dans *Fabula-LhT*, n° 5, « Poétique de la philologie », dir. Sophie Rabau, Novembre 2008, URL : https://fabula.org/lht/5/dupart.html, article mis en ligne le 24 Novembre 2008, consulté le 09 Mai 2025, DOI : http://doi.org/10.58282/lht.823

Ce document a été généré automatiquement le 09 Mai 2025

L'éloquence romantique ou la greffe philologique

Dominique Dupart

Compte-rendu de la séance d'hier : vive agitation ; cris : aux voix ! aux voix ! vive agitation, vives rumeurs ; explosions à gauche, vives réclamations à droite ; agitation ; bruit à gauche, rumeur à droite ; vives et nombreuses agitation ; vifs murmures à gauche ; agitations, rumeurs, violents murmures, etc.
Delphine de Girardin, Lettres parisiennes du vicomte de Launay*, 29 décembre 1838*[1].

La tribune romantique fut le lieu d'une greffe philologique perpétuelle. Pas un discours politique qui fut prononcé à la tribune de la Chambre des députés, pendant la monarchie de Juillet, et qui ne fut l'objet d'une réécriture, d'une retranscription partisane sous la forme de didascalies de presse qui percent, trouent littéralement le discours de voix hétérogènes ou qui ne fut précédé dans l'éditorial de politique intérieure, sur la première page du journal, d'un commentaire écrit *avec* l'orateur ou *en dépit* de l'orateur, écrit toujours entre les lignes du discours prononcé la veille. Le discours de 1830 – nommons le romantique – est structurellement un texte de presse amendé, corrigé, un texte *à la carte*, qui témoigne seulement en partie d'une performance oratoire antérieure car le discours romantique est inséparable du geste de lecture, aussi bien de réécriture, qui inclut à la matrice initiale – le discours prononcé par un orateur singulier à un moment singulier d'une séance parlementaire – toute une circulation perpétuelle de la parole démocratique à l'œuvre dans la presse libérée depuis la révolution de 1830.

Les interruptions parlementaires – ces voix qui s'élèvent dans l'auditoire pour interrompre l'orateur– se transforment en didascalies de presse qui s'étendent parfois comme une didascalie de Ionesco… Elles donnaient parfois naissance à un vrai roman, un roman changeant, polyphonique, caviardé, réécrit, réinventé chaque fois, selon le journal, selon l'écurie politique défendue par le journal. Ce roman philologique est lisible, « scriptible » ai-je envie d'écrire, entre les lignes de tous les discours qui ont fait particulièrement fait événement. Ce roman inclut, ou invente, les réactions de l'auditoire qui sont des réactions forcément philologiques, car on

[1] *Delphine de Girardin*, Lettres parisiennes du vicomte de Launay, *éd. par Anne Martin-Fugier, Paris, Mercure de France, 1986, vol. I, 29 décembre 1838, p. 365.*

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

sait combien les auditoires réagissent aux formules, aux « mots » qui leur sont adressés au sein de phrases, de périodes plus ou moins longues.

Sur ce point, la presse politique d'aujourd'hui n'a pas évolué. Elle accueille toujours en son sein des programmes électoraux souvent réduits à l'état de formules clefs : « démocratie participative », « fracture sociale », et autres. D'un homme politique, il ne demeure souvent qu'une formule. Cependant, à la différence d'aujourd'hui, les greffes journalistiques sont faites pendant le second tiers du dix-neuvième siècle dans le cœur même du discours. En 1830, chaque journal loge sa voix, aménage un espace critique, herméneutique au cœur du discours tout frais, prononcé il y a quelques heures. Le geste philologique est alors une vêture obligée de l'éloquence de tribune, un sort obligatoire réservé au texte dans le présent de son énonciation même, sans pour autant le moins du monde écarter la fiction de la réaction, du décalage temporel existant entre le discours dit et le discours reçu, le discours prononcé et le discours entendu. Le geste philologique maintient la fiction temporelle qui lui permet d'exister indépendamment du texte même. Sans cela, elle n'aurait plus d'intérêt aux yeux du lecteur de 1830 qui jouit littéralement de la coexistence des voix impliquée par un régime énonciatif double : la voix qui parle et la voix qui reprend la voix qui parle, ainsi que le rapport dynamique que les deux voix entretiennent entre elles, celle qui corrige, ou celle qui acclame, celle qui soutient la correction, ou l'acclamation. C'est dans l'intervalle pensée problématiquement entre la greffe et le corps greffé que l'exercice parlementaire et journalistique de la politique s'accomplit véritablement aux yeux des lecteurs et observateurs de la vie politique.

L'exercice de transcription du discours dans la presse prétend être une restauration alors qu'elle instaure toujours un nouveau discours en creux du discours prononcé. La greffe philologique est un exercice de dépossession et non un exercice de restitution. Elle vole l'orateur plus qu'elle ne le rétablit dans ses droits. Les variations d'un discours, d'un journal à un autre, mènent donc le lecteur d'aujourd'hui à réfléchir sur l'ancrage politique d'un choix philologique qui consiste à choisir un mot et sa répercussion publique plutôt qu'un autre. L'actualité politique, l'engagement d'un journal, conservateur ou progressiste, républicain ou doctrinaire, conduit à établir un caviardage du texte chaque fois singulier et à repenser différemment, chaque fois, le geste philologique, pour être au plus prés du texte rêvé, fantasmé par l'auditeur de tribune partisan à l'écoute de l'orateur, partisan lui-aussi.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Greffe partisane, greffe démocratique

Le 9 avril 1834, le procès des Mutuellistes lyonnais poursuivis pour délit de coalition s'ouvre devant la Cour d'Assises du Rhône. Des milliers de soldats sont disposés dans la ville. Une insurrection éclate. Six jours de combats suivent. Il y a plus de trois cents morts. Plus de quatre cents prévenus sont déférés devant la Chambre des Pairs qu'on a transformée pour l'occasion en juridiction politique d'exception. Le 30 décembre 1834, Lamartine condamne à la Chambre ce tribunal d'exception, et, plus particulièrement, la construction d'un prétoire judiciaire dans le Palais des Pairs. Dans le même discours, il milite pour l'amnistie de ses accusés sous prétexte qu'il ne saurait y avoir de juste justice politique. Le lendemain, Lamartine peut découvrir dans le journal *Le Temps*, un journal d'opposition modérée, son discours entièrement entrelardé d'une série de notations italiques dont est recopiée tout d'abord ici une liste partielle mais déjà fort suggestive [I]. S'il en avait eu ensuite le courage, Lamartine aurait pu ensuite se pencher sur un moment particulier de son discours, dans le même journal, et découvrir ceci (II) [2] :

> [I]
> (*Violentes réclamations au centre. -Aux extrémités : Oui ! oui ! C'est vrai ! Répétez la phrase, répétez et qu'ils l'entendent bien !)*
> (*Nouvelle sensation.)*
> (*Dès ce moment les centres arrêtent presque à chaque phrase l'orateur par une explosion de murmures, et les extrémités le soutiennent des marques bruyantes de leur sympathie*.)
> (*Mouvement prolongé.)*
> (*Le bruit redouble.)*
> M. BERRYER. Silence donc ! messieurs, ce n'est qu'une supposition. Ne pouvez-vous pas écouter une simple supposition ?
> (*Rumeurs tumultueuses au banc des ministres.)*
> (*Agitation immense. M. le garde des sceaux, qui n'a cessé jusqu'ici de prendre des notes, adresse à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous ; nous croyons comprendre par ses gestes qu'il menace de lui répondre. Jamais nous n'avions vu M. le garde des sceaux aussi fortement animé*.)
>
> [II]
> M. DE LAMARTINE, d'une voix solennelle. Oui, messieurs, pendant deux ans le palais des pairs sera un bagne politique. (*Nouvelle sensation.)* Pendant deux ans le palais des pairs présentera un spectacle hideux, immoral, provocateur. (*Dès ce moment les centres arrêtent presque à chaque phrase l'orateur par une explosion de murmures, et les extrémités le soutiennent des marques bruyantes de leur sympathie*.)
> On veut des procès ; on en veut à tout prix..... Mais dans la grande lutte entre les partis et les gouvernemens, il n'y a pas de procès. Entre les partis et les

2 *Le Temps*, mercredi 31 décembre 1834.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

> gouvernemens, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Mouvement prolongé.)* Je le répète, messieurs, entre les partis et les gouvernemens, le jugement, ç'a toujours été la victoire. Et en effet, après la victoire, y a-t-il un jugement possible ? Y a-t-il un arrêt juste quand il est rendu contre les vaincus, quand il est rendu par des vainqueurs. (*Le bruit redouble.)* Non, il n'y a pas de jugement possible entre les vainqueurs et les vaincus ; il n'y a qu'une solennelle dérision de la loi, qu'une solennelle dérision des formes sacrées de la justice.

L'heure est grave. La transcription du *Temps* privilégie avec beaucoup d'habileté le caractère dramatique du moment oratoire. L'*elocutio* ressassée du discours et les raccourcis utilisés par l'orateur pour se faire entendre en dépit du brouhaha sont perceptibles. Les sténographes du *Temps* ne ménagent pas leurs efforts pour rendre perceptible la perte de maîtrise de l'orateur. Le tumulte transmis fait presque du discours une parodie d'inachèvements et d'autocorrections. La voix de l'orateur est entrecoupée et impure, mêlée indiscutablement aux autres. Elle est seulement dépeinte comme *solennelle* par le journal en écho à l'adjectif utilisé par Lamartine pour décrir*e la solennelle dérision de la loi*. Mais, en dépit de toutes les interruptions, cet unisson de la didascalie et du discours désigne à l'œuvre l'allégeance de la transcription du *Temps* au point de vue de Lamartine. Les difficultés rencontrées sont le signe de sa puissance subversive de la tribune lamartinienne. Le commentaire philologique tout-puissant est aussi doté d'une épaisseur romanesque. La transcription, par l'italique, privilégie le sensationnel et le regard subjectif du sténographe. Didactique néanmoins, il s'incarne aussi par la voix remarquable d'un héros de la tribune : Berryer, orateur légitimiste, qui est élevé au rang de caution exemplaire par le journal républicain. Ce qui fait scandale dans *Le Temps* est le scandale même. Jamais on n'avait vu un Garde des Sceaux aussi animé à la Chambre et pourtant ses paroles ne nous parviennent pas pour autant… Elles se perdent dans les brumes de l'art suggestif du sténographe.

La didascalie narrative – le commentaire en italique – délivre le discours de la lettre davantage que la didascalie oratoire. Dans *Le Journal des débats*, diamétralement opposé au *Temps* sur l'échiquier politique de la presse, et donc opposé au point de vue de Lamartine, le même morceau de discours apparaît presque équitablement partagé entre la voix de l'orateur et les voix de l'auditoire[3] :

> […]
> Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Violens murmures*)
> Plusieurs voix : - C'est justifier d'avance toutes les insurrections !
> M. DE LAMARTINE : - Y a-t-il un procès nécessaire quand la victoire a prononcé ? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs ? Y a-t-il un procès

3 *Le Journal des débats*, mercredi 31 décembre 1834. C'est nous qui soulignons.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

> juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges ?
> M. GUIZOT : - Je demande la parole !
> M. DE LAMARTINE : - Non, Messieurs, il n'y a plus qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique ! Aussi, regardez comment l'histoire les ratifie ! Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Rires divers*.)
> Une voix : - Vous ne seriez pas à cette tribune.
> M. DE LAMARTINE : Supposons que les factions armées, que les Vendéens, les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales ; vous eussiez vu des victimes peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritables procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires !
> Plusieurs voix : On ne nous aurait pas même jugés !
> M. DE LAMARTINE : Eh bien ! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus.
> Les mêmes voix : C'est déjà beaucoup !

Deux paroles irréconciliables donnent naissance à ce texte haché qui incarne le discours romantique par excellence. Jamais la voix ne s'échange d'un poste énonciatif à l'autre. L'hétérogénéité énonciative ne trouve aucune résolution dans l'alternance des voix. Ainsi, Lamartine ne répond pas à l'interruption de Guizot et enchaîne sur la réponse à sa question oratoire (*Y a t il un procès juste ? / Non, messieurs, il n'y a plus qu'une solennelle fiction*). Plus il y a de voix (re) transcrites, plus *Le journal des Débats* en favorise une seule, la sienne, en correspondance intime avec le camp doctrinaire dans la Chambre (dont Guizot est le plus éminent représentant). La scansion philologique fait aussi lire entre les lignes du discours un autre discours, celui-là en accord avec l'éditorial du journal. Si l'on ne veut pas considérer la justice politique comme un combat, c'est-à-dire comme une guerre civile, alors il est impossible de s'imaginer les vaincus ou les vainqueurs de la bataille. Une argumentation contradictoire attaque le fond commun et vraisemblable sollicité par Lamartine. *C'est justifier d'avance toutes les insurrections !* interrompt premièrement le journal. La justice défendue par Lamartine est aussi rendue impossible par la caducité du discours qui la défend : si émeutiers et Vendéens tenaient la société de Juillet, Lamartine n'y serait plus orateur. *Vous ne seriez pas à cette tribune,* lance-t-on.Au nouveau procès imaginé est substituée l'exécution sommaire, comportement politique plus vraisemblable chez les vaincus édifiés en juges. *On ne nous aurait pas même jugés* ! accuse encore le journal. Quelques propositions suffisent à établir au cœur du morceau oratoire un contre-discours productif. Il souligne chaque avancée argumentative en la remettant en cause.

Ces deux exemples d'insertion d'un morceau oratoire dans la presse suffisent à convaincre de la perpétuelle transformation philologique de la tribune romantique.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

D'un journal à l'autre, la greffe use d'un procédé poétique différent – la didascalie oratoire calquée sur la didascalie scénique ou la didascalie narrative calquée sur le feuilleton de presse. Et elle use d'un procédé différent pour s'aventurer avec des choix politiques différents sur le pré-carré textuel de l'orateur de tribune. D'une greffe à l'autre, c'est donc un nouveau discours qui voit le jour.

Les deux textes cités manifestent aussi tous les deux le règne princier de l'auditoire dans la fabrique de la tribune romantique. En définitive, ce qui est greffé philologiquement sur le discours est le corps du peuple. Le corps du peuple est entendu comme un corps émotif. Il est sujet aux variations d'humeurs et d'opinions en lesquelles les lecteurs de la presse politiques se reconnaissent en lisant leur journal politique de cœur. L'exercice philologique à l'envers qui dépossède l'orateur au lieu de le restaurer dans sa suprématie de tribune a pour corollaire l'extension des libertés publiques dont la liberté de presse est représentative en 1830. Plus précisément, après les lois de septembre 1834 qui restreignent à point nommé cette liberté de la presse devenue incontrôlable, les mentions des opinions divergentes au sein d'un discours prononcé à la Chambre se dotent d'une importance symbolique encore plus grande. En dépit du suffrage censitaire, elles avèrent qu'il y a bien une opinion publique qui s'exerce dans les journaux et à la Chambre. C'est pourquoi on peut écrire que la greffe philologique démocratise le discours politique et le rend proprement romantique en insérant en son cœur une vie politique, une vie publique qui dépasse largement le cadre de la Chambre parlementaire. Le chœur philologique qui apparaît en surimpression des discours est aussi bien une construction discursive qu'une réalité parlementaire. Il est surtout lancé à la conquête des marges politiques et institutionnelles du discours. « « Vous écoutez l'orateur. Bon ! Quelle erreur est la vôtre ? » persifle l'observateur de la tribune qu'est Alfred Nettement[4]. Greffer, ajouter, amender, corriger, c'est aussi exercer un droit politique en textualisant sa voix entre les lignes d'un discours de tribune. La tribune philologique est donc, avant l'heure, une tribune démocratique. La greffe philologique fait sans doute partie de ces exercices de la citoyenneté dont Pierre Rosanvallon a pu écrire qu'ils ont été préparatoires, sous la monarchie de Juillet, de l'avènement en temps et en heure du suffrage universel[5].

L'événement ou le corps de la vie

Dès l'instant où l'orateur n'est plus le seul à parler et à être entendu, quel régime discursif isole sa tribune des autres discours tenus tout autour de lui ? Le corps

4 Alfred Nettement, *Histoire fantastique*, Paris, Dentu, 1834, t. I, p. 317.

5 Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France,* Paris, Gallimard, 1992.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

émotionnel de la greffe oratoire, prouvé par la citation de Delphine de Girardin citée en exergue, fait entendre l'impossibilité, pour un discours, d'être entendu coupé de son contexte naturel, le *theatrum mundi* sur lequel, une fois, il a retenti singulièrement. La publication du discours romantique, en prenant poétiquement acte de l'émergence de l'espace public – pour utiliser la notion chère à Habermas[6]– a aussi suscité un développement de l'entour narratif de la pièce oratoire au point de transformer le geste philologique en narration circonstanciée des conditions d'énonciation qui rendirent un jour possible la prononciation du discours. Plus que les anthologies, ce sont les *Mémoires politiques*, nombreux et très divers en raison de l'événement que fut pour ses contemporains la révolution de 1848, qui insèrent dans leur corps textuel des discours entiers ou des fragments de discours. Coexistent alors deux littératures : les discours publiés à part avec introduction générale et chapitres programmatique précédant chaque pièce oratoire et les discours insérés dans un corps narratif long à vocation mémorialiste.

Dans ses *Mémoires posthumes*, Odilon Barrot raconte pendant la journée du 24 février le déroulement de la dernière séance de la Chambre. La Chambre est envahie par les insurgés en présence des députés mêmes. Elle accueille aussi en son sein la Duchesse d'Orléans et son fils, le Comte de Paris, et dont le projet de régence semble à Odilon Barrot le seul rempart constitutionnel possible contre la révolution. Odilon Barrot interrompt alors son fil narratif. Il se met à retranscrire entièrement, pendant des pages et des pages, le *Moniteur*, ce journal de la Chambre dont les transcriptions des discours parlementaires étaient considérées comme les plus objectives, et qui publiera *in extenso* dans son édition du 25 février 1848 le feuilleton parlementaire de la journée révolutionnaire[7]. Mais le mémorialiste réajuste, de temps à autres, le point du vue du journal sur sa propre vision des événements. Enfin, il est temps pour lui de raconter sa propre prise de parole avec laquelle il compte endiguer la révolution. « Je me recueillis un instant : le langage que j'avais à tenir devant ce pêle-mêle de peuple et de députés était, en effet, embarrassant. Si j'avais été devant le peuple, seul, je n'aurais pas été plus embarrassé que je ne l'avais été sur les barricades : je me serai adressé à la passion pour combattre les passions, […]. […] Mon discours se ressentit de cette situation complexe ; il ne fut ni franchement révolutionnaire, ni entièrement parlementaire. Le voici tel que le *Moniteur* l'a reproduit[8]: » Suit sur la page du livre des *Mémoires* le discours d'Odilon Barrot directement retranscrit du *Moniteur* et entrecoupé de vignettes explicatives qui corrigent ou précisent les didascalies narratives du journal qui trouaient le discours au moment de sa première parution. L'orateur Odilon

6 Jürgen Habermas, *L'Espace public*, trad. de Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1978, avec une préface inédite de 1992 [*Strukturwandel der Offentlichkeit*, Herman Luchterhand Verlag, 1962].

7 *Le Moniteur universel*, vendredi 25 février 1848, n° 56.

8 Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, Paris, Libraire Charpentier et Cie, 1875 (Troisième édition), t. I, p. 547.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Barrot, qui défend la Régence, s'exclame par-exemple dans le *Moniteur :* « La couronne de Juillet repose désormais sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre). » Et tout de suite après cette phrase extraite de son discours, le mémorialiste se dissocie de l'orateur et quitte le texte du *Moniteur* pour commenter la situation discursive au présent : « La Duchesse se lève et salue l'Assemblée : elle invite le Comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait. (*Le Moniteur* ne dit pas qu'elle s'apprêtait à parler.) – Je m'interrompis, à l'instant, où je la vis se lever, pour lui laisser la parole : mais des personnes placées à côté d'elle la firent se rasseoir. Il fallait que jusqu'au bout cette noble femme fût contrariée dans ses courageuses inspirations : un peu déconcerté, je reprends ainsi mon discours[9]. » Et le discours reprendre, pour quelques lignes seulement, avant la nouvelle interruption explicative.

Le style de la retranscription, le style du *Moniteur,* infuse alors avec puissance dans l'écriture du mémorialiste. La narration propre des *Mémoires* s'élève progressivement au rang de grande didascalie de discours. Les *Mémoires* sont, en effet, comme greffés par Barrot sur le tronc commun de la retranscription parlementaire qui semblerait sans elle fonctionner comme un corps textuel figé auquel il faudrait redonner vie. Barrot écrit entre les lignes de son propre discours à la manière d'un sténographe très scrupuleux qui tient à restituer à la tribune l'entier régime de véridicité historique auquel, en tant qu'orateur, il fut soumis avec son discours, et qui définit la *vie* elle-même sous forme de petites notations visuelles comme la Duchesse qui se lève, le Comte de Paris qui salue après elle, etc. Pour Barrot, l'enjeu est historique. Il s'agit de restituer l'intégrité d'un événement. Mais l'enjeu est aussi poétique. De l'entente du discours de Barrot, n'a vraisemblablement pas dépendu le cours de la révolution. Mais le propre des *Mémoires* – sa mission historico-poétique – est toujours de défendre l'adéquation du mot à la chose, de la tribune à l'histoire ou encore du discours à la révolution. De ces *Mémoires* érigés en greffes explicatives, interprétatives, fictionnelles, dépendent l'établissement exact d'un discours transformé en événement contre-révolutionnaire. Le dispositif textuel inventé maintient ainsi la vie à la surface du texte. Et il fait coïncider le récit avec l'événement au moyen d'une greffe de discours parlementaire.

La description de l'auditoire devant lequel parle Odilon Barrot, et qui excède largement les quelques lignes que nous avons citées, semble sortir directement du régime énonciatif parallèle incarné par les didascalies de retranscription. Alors que dans les journaux, les notations telles que *Vives exclamations au centre* ou *Répétez ! Répétez* ! n'ont pas besoin d'être explicitées outre mesure en temps normal, puisque chaque lecteur sait bien, en temps parlementaire régulier, quel est le Centre et ce

9 *Ibid.*, p. 548.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

qu'il n'est pas, dans les *Mémoires* d'Odilon Barrot, au contraire, il est précisé qu'aux Députés s'ajoutent des insurgés, des personnages de la famille d'Orléans. Il est aussi précisé et caractérisé leur attitude pendant le moment historique du discours. Enfin, le mot prononcé par l'orateur dans les conditions historiques qui étaient celles de son énonciation singulière et qui sont définies par ses ajouts d'auditoire doit être lui-aussi restitué dans toute sa force. Les *Mémoires*, en s'attachant à raconter l'épisode révolutionnaire, redéfinissent sans cesse la norme philologique. Puisque le corps social est en métamorphose au point de donner droit de cité dans l'enceinte parlementaire, simultanément à la famille d'Orléans et aux insurgés, alors la greffe elle-aussi se métamorphose, se déplace, évolue textuellement. Elle doit, en évoluant, rendre compte des métamorphoses et des déplacements du corps populaire. En premier lieu, le mémorialiste greffe dans la didascalie initiale du *Moniteur*, dans le corps de son discours, des notations contemporaines de l'écriture de ses *Mémoires* : « Je fais un appel solennel. (M. de Larochjaquelin : Vous ne savez ce que vous faites. – *Lui le savait bien*). » L'ajout est fameux. Il est une contorsion au temps historique qui fait s'inscrire le temps rétrospectif du mémorialiste dans le temps révolutionnaire.

Mais ce n'est pas tout. À l'instant même du basculement de pouvoir, de Louis-Philippe et sa Chambre des Députés au gouvernement provisoire et son auditoire populaire, la greffe philologique entre avec Barrot dans le mode de l'*irréel*. Le mémorialiste Odilon Barrot interrompt la retranscription pour broder sur ce qu'*aurait du* être, hypothétiquement, la greffe au moment où il prononçait son discours. L'interruption du légitimiste La Rochjaquelin qui débouche dans le discours à un appel pathétique d'Odilon Barrot aux principes originels de la Révolution de Juillet, donne lieu à ce commentaire suivant[10] : « C'était, en effet, le mot de la situation [la Révolution de Juillet]. Les partisans de la révolution de Juillet, toutes les masses, auraient dû le comprendre et me venir en aide, mais il y a des jours où les partis opposés font tout pour satisfaire en commun leur passion du moment : c'était le cas entre la légitimité et la république. Ah ! si j'avais été devant le vrai peuple de Juillet, il m'eût compris, lui. Je continuai. » Et Barrot orateur de reprendre son discours, ou plutôt : et Barrot mémorialiste de reprendre, dans ses *Mémoires*, le cours de sa retranscription du *Moniteur*. La rêverie sur un auditoire idéal, et qui n'existe plus, en raison justement de la nouvelle révolution, désigne ouvertement l'échec énonciatif et historique du discours de Barrot. Parce qu'il aurait fallu réinventer une éloquence à la mesure d'un nouvel auditoire et que cela n'a pas été fait, il ne reste plus, rétrospectivement, qu'à greffer sur le corps du discours la greffe idéale, la greffe romantique et démocratique avant l'heure, la greffe bien rôdée, bien huilée qui montre que les rouages de la révolution de 1848 et de

10 *Ibidem.*

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

l'éloquence de la monarchie de Juillet fonctionnent bien ensemble, en somme, la greffe impossible. Le greffon absent et regretté signe, plus que tout, l'évolution irréversible du régime d'énonciation, et du régime tout court, vers le renouvellement démocratique et révolutionnaire, le passage de 1834 à 1848.

S'ensuit alors dans le récit tous les instants de confusion minutieusement racontés par *Le Moniteur* et retranscrits tels quels par lui avec l'aval d'Odilon Barrot. Barrot reprend seulement le commandement du navire lorsqu'il s'agit d'entendre la fameuse grande déclaration de Lamartine sur la nécessité d'instaurer un Gouvernement provisoire. Alors, le mémorialiste change de fusil d'épaule en arrachant étrangement, nouvellement, au *Moniteur* le droit de dire lui-même le discours de Lamartine. Barrot quitte la retranscription officielle pour *dire* le discours de Lamartine et surtout le pour faire *entendre* au travers de toutes les couches d'interprétation herméneutiques suscitées depuis sa prononciation. L'italique dédié normalement à la didascalie est alors, cette fois, – on ne sait pourquoi – dédié à la retranscription d'un des morceaux du discours qui est raconté au discours direct, après que Barrot a fait un sort assez long à l'exorde trompeur. Cette fois, le corps du texte devient le commentaire du mémorialiste et le discours sa greffe…[11] Barrot inverse la perspective pour intérioriser le discours historique. Il met au premier plan son regard et le discours au second. En réalité, son commentaire n'est que le recopiage du *Moniteur* auquel il ajoute une ou deux précisions mais le statut poétique a changé et c'est cela qui compte. Quand c'est Lamartine qui parle, Odilon Barrot prend les commandes et s'identifie à l'auditoire qui l'a écouté et qui l'écoute une nouvelle fois en lisant ses *Mémoires*. En passant du corps greffé au greffon, du tronc commun de la retranscription du *Moniteur* à la greffe, le discours lamartinien est capturé par le mémorialiste. Il s'historicise. Mais il ne perd pas pour autant sa force de vie. Car ce qu'il perd en s'autonomisant de la retranscription du *Moniteur* enchâssée dans les *Mémoires*, il le gagne en gagnant un plan énonciatif plus immédiat, plus vif, en accédant au rang de récit-cadre, fut-ce sous une forme secondaire et légèrement aliénée au moyen de l'italique et de certains passages au style indirect. C'est ainsi que le discours de Lamartine, tronqué, troué, dévalué, digéré par Barrot, qui citait auparavant – inutile de le préciser – son discours en entier, assure néanmoins sa suprématie historique et poétique sur celui du mémorialiste. Car son devenir-greffe, ou son devenir-greffon – comme on voudra – assure la transgression d'un dispositif textuel, au-delà même des intentions mémorialistes. Pour user une fois encore de la métaphore démocratique, Barrot *a élu* malgré lui dans la citadelle de son texte le discours de Lamartine en le greffant sur sa voix, en le constituant de sa voix.

11 *Ibid.*, p. 551.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

L’illumination sublime

Mais le discours romantique n’est pas seulement celui qui est soumis à la greffe et qui subit son empire journalistique ou mémorialiste, et dont nous venons d’examiner en cette journée anniversaire du 21 juin 1848, à la fois deux états historiques et deux états textuels différents. Le discours romantique, c’est aussi le discours qui provoque la greffe. Il la prépare et lui donne tout son sel oratoire en l’enchâssant par avance dans une amplification destinée à appâter l’attention de l’auditoire et à le conditionner à réagir à sa pointe ultime, sa fusée, son acmé oratoire, autrement encore nommée par les hommes du temps, formule, pierrerie sublime, illumination… En ce sens la philologie romantique, la philologie de presse débouche aussi sur une véritable rhétorique historique romantique, si on entend ici par rhétorique, un jeu intentionnel de l’orateur proportionné à la scène historique de son discours et la recherche de l’effet voulu, l’inscription dans une démarche réfléchie de la pensée poétique à l’origine du discours. Très vite, Lamartine sut intérioriser la greffe philologique. Très vite, il sut composer ses discours en prévision des commentaires dans les éditoriaux, des reprises lexicales par l’auditoire et des didascalies de retranscription dans la presse de retranscription, jusqu’à les manipuler en les caviardant, ou en les réécrivant ensuite, *a posteriori*, en les retouchant au cours d’éditions successives de discours. Mais cela est une autre histoire. En 1834, Victor Hugo cite Mirabeau qui s’empare au vol des interruptions trouant son discours[12]. Il précède Lamartine. Le père Leuwen sait aussi provoquer l’interruption pour la retourner ensuite contre les interrupteurs. Stendhal raconte une situation similaire à celle qui fut vécue par Lamartine pendant son discours *Sur l’amnistie*. Il décrit le banquier orateur prenant au mot « les aboyeurs » de la Chambre[13]. Louis Veuillot témoigne – mais pour le dénoncer plus tard – de ce don qu’a Lamartine d’intégrer au vol dans son discours les réactions de son auditoire[14].

Plus encore, Lamartine a fait de cette rhétorique d’anticipation philologique un mode de propagande éditoriale. À la différence d’Odilon Barrot, il a su aux moments cruciaux gouverner le circuit des répétitions et des reformulations auquel sa

12 Victor Hugo, S*ur Mirabeau* [1834], *Œuvres complètes*, vol. Critique, II, sous la dir. de Jacques Seebacher et Guy Rosa, Paris, Laffont, 1985, p. 218.

13 Stendhal, *Lucien Leuwen*, [1834-1835], t. II, LIV, éd. par Henri Debray et Michel Crouzet, Paris, G-F Flammarion, 1982, p. 329. Lire aussi la note n°547*, p. 514.

14 Sur le discours du 30 janvier 1848 : « Nous avons dit que la Gauche avait chaudement appuyé M. de Lamartine. Il s’est emparé très habilement de ces acclamations peu méritées, même au point de vue de ceux qui les poussaient. Il les a constatées comme étant l’expression de la sympathie générale, afin, s’est-t-il écrié, que, passant les Alpes et retentissant dans l’Italie, elles y témoignent que M. de Lamartine parle et vote avec la voix et la main de la France. La vérité est que les applaudissements ne partaient que d’une petite partie de la Chambre, du côté gauche seulement, et que les trois quart de l’Assemblée ont gardé le plus calme et le plus indifférent silence, même à ces beaux endroits. » Louis Veuillot, *Mélange politique, religieux et littéraire*, Paris, L. Vivès, t. IV, p. 136.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

parole était soumise, comme un producteur peut parfois étendre sa mainmise sur des réseaux de distribution. Avec indignation, Sainte-Beuve raconte que Lamartine et ses « aides de camp » chauffaient la presse en envoyant aux journaux des fragments de l'*Histoire des Girondins* appropriés à leur couleur. « On avait soin de choisir selon les personnes », note le critique acerbe, qui désigne sous le nom de *fragments à domicile* ces extraits[15]. Lamartine, orateur romantique, avait pour ambition de prononcer une parole circulatoire qui devait devenir celle de tout le monde.

Les éditorialistes de tous bords mordirent aux hameçons lancés par Lamartine à l'auditoire parlementaire pendant son discours prononcé le 30 décembre 1834, ces formules fortes qui étaient destinées expressément à être reprises dans la presse. Leur fréquence d'apparition dans les éditoriaux du lendemain mesure l'efficacité et l'impact du discours en Chambre. La parole parlementaire qui perdure est celle qui survit à la moulinette de la retranscription et qui est reprise dans les didascalies, dans les éditoriaux et qui finit par définir toute une tribune, tout un discours, ou même l'orateur tout entier. L'amplification du discours *Sur l'amnistie* au sujet de laquelle nous avons lu les transcriptions faites par le *Temps* et le *Journal des Débats*, s'articule programmatiquement autour de quatre formules. Elles constituent un squelette oratoire autour duquel les sténographes broderont leurs transcriptions avec plus ou moins de bonheur[16]. Le procès fera de la Chambre des Pairs un *bagne politique*. Le *bruit des chaînes et des verrous* s'y fera entendre. En matière de politique, *le procès, c'est la bataille et le jugement, la victoire*. Imaginons nous aussi être *les vaincus et non les vainqueurs* pour entendre les *parodies judiciaires* que sont ces procès politiques. Voilà constitué le cœur concentré du discours, qui juxtapose quatre formules ménageant au sommet du discours une sortie de l'hémicycle. « Ce n'est pas qu'ils n'aient pas parfaitement entendu ce que M. de Lamartine voulait dire quand il a comparé l'avenir du palais du Luxembourg, pendant le procès, à celui d'*un bagne politique* », relaie par-exemple au mot près l'éditorialiste du *National* qui expose le point de vue doctrinaire[17].La transcription de l'*Univers* ne conserve du discours, presque, que ces quatre formules-là [I]. Pour saisir, cependant, la nature de la réduction opérée, il faut aussi lire *L'Univers* en regard de la transcription, dite plus objective, qui est celle du *Moniteur* [II][18].

15 Sainte-Beuve, *Notes et pensées*, *Causeries du lundi* [1851-1862], Paris, Garnier frères, t. XI, L,p. 462.

16 « Les spécialistes, comme E. A. Havelock (1982), montrent comment une culture orale préserve l'information contenue dans les textes littéraires en lui donnant une forme facile à mémoriser : rythme, régularités phoniques, symétries. Dès lors, l'attention se porte sur la forme. » Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys, 2000, p. 8.

17 *Le National*, mercredi 31 décembre 1834. Relais identique opéré dans l'éditorial de *La Tribune des départemens*, mercredi 31 décembre 1834. La scansion est appuyée chaque fois, au moins à deux reprises. Elle est introduite par un *Je le répète* ou *Oui, je le répète* qui témoigne simultanément d'un auditoire combatif et du cheminement difficile de la parole.

18 *L'Univers*, mercredi 31 décembre, n°357. *Le Moniteur universel*, mercredi 31 décembre 1834, n° 565, p. 2336. *Le Constitutionnel*, mercredi 31 décembre 1834, n° 364. *Le Courrier français,* mercredi 31 décembre, n° 364. *La Quotidienne,* mercredi 31 décembre 1834, n° 365. *La Gazette de France*, mercredi 31 décembre 1834. *Le Rénovateur*, mercredi 31 décembre 1834.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

[I]

On nous demande 1,280,000 f. pour construire une salle des séances aux pairs. Cela a l'air bien innocent, au premier abord ; mais nous allons au fond ; nous y trouvons un système de rigueur, un procès immense, interminable, qui doit exciter la colère de la presse, colère si retentissante dans notre pays, et ramener à la surface de la société la lie des factions que l'on devrait se garder d'agiter. Ce procès fera, pendant des mois, pendant une année peut-être, du palais du Luxembourg, un vaste bagne politique, où l'on n'entendra que le bruit des fers et des verrous. (*Violents murmures au centre*.)

Messieurs, entre les gouvernements et les partis, il n'y a pas de procès possible ; ce ne peut être qu'une bataille, et le jugement, c'est la victoire. (*Au centre : Oh ! oh !)* Peut-il y avoir de procès véritable, peut-il y avoir arrêt quand il est prononcé contre les vainqueurs ? (*Au centre : Si ! si !)* Supposez un instant, Messieurs, qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus…

Une voix au centre. - Nous n'admettons pas une pareille supposition. (*Bruit*.)

M. DE LAMARTINE. - Supposons, dis-je, qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Oh ! oh !)* Si les Vendéens, si les républicains vous eussent alors cités devant leur cour de justice, qu'auriez-vous dit de cette sévérité exorbitante ? Qu'auriez-vous dit en voyant de semblables parodies judiciaires ? (*Longue agitation.)*

[…]

[II]

Vous demandez 1 million 280 000 fr. pour bâtir un prétoire dans le palais de la Chambre des Pairs. Cette demande semble bien innocente : mais allons au fond, qu'y trouvons-nous ? Un système tout entier, un système obstiné de sévérité inutile, de perturbations incessantes, et je dirai presque acharnée du pays ; un pied de guerre maintenu dans le gouvernement quand tout le monde demande le désarmement du pouvoir et des factions ! Vous voulez un procès immense, un procès interminable, éternel, soulevant pendant dix mois, pendant deux ans peut-être les inquiétudes, les vengeances, les colères de la presse et des partis ! remuant par les plaidoiries dont vous venez de voir les funestes effets par les enquêtes, par les témoignages, toute cette lie du passé que vous devriez vous hâter de laisser retomber au fond. Vous voulez prolonger indéfiniment les tortures des innocents, l'anxiété, le veuvage des familles, le supplice lent des coupables, l'encombrement des prisons, l'oisiveté corruptrice des cachots, pour des accusés de vingt ans qui sortiraient pervertis s'ils étaient entrés innocens ! Les transports des détenus, les citations, les confrontations, les voyages des témoins, les défenses incendiaires des martyrs d'opinions et des avocats, ces scènes scandaleuses où la véritable justice n'a qu'à se voiler, où des accusés citent leur juges ; remuent un sang héroïque, et accusent leur accusateur ! Spectacle hideux, immoral, provocateur qui ne peut que flétrir l'esprit public, pervertir le cœur de vos populations, et qui ferait, pendant des années, du second palais de votre capitale, un bagne où l'on ne verrait que des fers et des prisonniers, où l'on n'entendrait que le bruit des verrous. (*Explosions de murmures au centre.)* Je ne m'attendais pas à vos murmures en vous faisant un tableau rigoureusement vrai, que votre persistance dans cette procédure va amener dans le pays. Oui, je répète que vous donnerez au palais de la Chambre des Pairs, pendant plusieurs mois,

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

> l'aspect d'un bagne politique où vous n'entendrez que le bruit des fers et des verrous. (*Nouveaux murmures au centre ; à gauche : Oui ! oui !)* et les voix accusatrices, vengeresses, gémissantes des juges, des geôliers et des victimes ! Est-ce là de la civilisation ? Est-ce là de la morale ? Est-ce là de la politique ? Eh bien c'est votre procès ! eh bien, c'est ce que nous voterions pour la France en vous votant les 1 million 280 000 fr. demandés !
>
> (Il) Vous voulez un procès ? Pourquoi dans l'ordre civil et criminel veut-on des procès et des jugements ? Pourquoi, Messieurs ? Parce que la justice faible et sans garantie dans chacun a besoin de la sanction de tous pour établir son droit et sa validité. Il faut des juges et il y en a : il faut des discussions libres et il y en a ; il faut des jugements impartiaux et il peut y en avoir. Les droits se pèsent, les questions s'éclaircissent et les arrêts ont la sanction de la conscience publique. Mais dans l'ordre politique, entre les factions et les factions, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Agitation prolongée*) Y a-t-il un procès nécessaire quand la victoire a prononcé ? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs ? Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges ? (*Nouveaux murmures au centre*)
>
> M. GUIZOT : -Je demande la parole !
>
> M. DE LAMARTINE : -Non, Messieurs, il n'y a plus qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique ! Aussi, regardez comment l'histoire les ratifie ! Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Vive interruption*)
>
> Supposez que les factions armées, que les Vendéens, les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales ; vous eussiez vu des victimes peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritable procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires ! (*Nouvelle interruption*) Eh bien ! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus.
>
> […]

L'Univers propose une version du discours qui tranche avec celle du *Moniteur*. L'éditorial ne mentionne ni Lamartine, ni son discours. De l'amplification, *L'Univers* conserve seulement les quatre formules. Le mouvement de l'*indignatio* brisé, elles sont élevées au rang de paragraphe entier. La formule qui assimile le procès politique à une *bataille* introduit le second paragraphe au lieu de le conclure en pointe avancée de l'amplification, comme c'est le cas dans les autres transcriptions. Puis la belle amplification, très bien rendue dans le *Moniteur*, échoue en une phrase sèche et bancale, une phrase qui ne fut jamais sans doute prononcée par Lamartine : « Mais nous allons au fond, résume son alter ego dans L'Univers, décidément très pressé d'en finir avec ce paragraphe, nous y trouvons un système de rigueur, un procès immense, interminable, qui doit exciter la colère de la presse, colère si retentissante dans notre pays, et ramener à la surface de la société la lie des factions que l'on devrait se garder d'agiter ». Pour prendre la mesure de la

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

réduction opérée, une simple comparaison visuelle des deux corps de texte reproduits, *Moniteur* et *Univers*, est suffisante. La transcription de *L'Univers* fait découvrir le discours de Lamartine, une fois son corps évidé du superflu[19]. Mais le journal maintient tout de même la fiction de la Chambre. Paragraphes et didascalies sont présents. Il transcrit une interruption, des adresses et les chevilles habituelles de la parole improvisée. Cette transcription est un cas très intéressant de réduction. Elle prétend, envers et contre toutes manipulations, transmettre le discours initial. Elle s'affiche comme une réécriture réduite de la performance orale originale. Quelques formules spectaculaires suffisent aussi pour reproduire un *minimum* de voix, pour *faire* discours : il suffit de les accompagner d'un simulacre oralisant. On garde l'attaque et on saute immédiatement à la formule sans passer par les intermédiaires qui la préparent et néanmoins la voix perce à la surface du texte. En faut-il davantage pour entendre effectivement un discours? La fiction de l'orateur face à son auditoire est maintenue, la substantifique moelle polémique du moment oratoire est conservée.

Mais nous ne sommes qu'en décembre 1834, et Lamartine n'est encore qu'un orateur débutant à la Chambre. Progressivement, il invente des formules qui franchissent le barrage de la presse et sont reprises dans les salons. Elles suffisent à elles-seules à dire le discours en entier. Certaines sont encore, parfois, reconnues aujourd'hui : « La France s'ennuie », « Paris fortifié », « la révolution du mépris », « le drapeau rouge qui a fait le tour du monde (et pas simplement le tour du Champ de Mars) »…On les entend comme des illuminations sublimes qui transcendent la trivialité de la prose parlementaire. Elles sont inséparables de toute une poétique de la réception lyrique. Mais pour entendre le geste philologique intériorisé par Lamartine, situons nous, cette fois, plutôt en amont de la tribune plutôt qu'en aval. La description faite par Ronchaud du brouillon du célèbre discours des *Girondins* donne une idée concrète de la fabrication oratoire de ces illuminations, pendant les années 1839-1842. Par tous, elles sont décrites comme les pointes ultimes de la verve oratoire et de l'inspiration lyrique tournée en improvisation. Elles manifestent toujours exemplairement la liberté naturelle de la voix face aux contraintes de l'écriture. Et pourtant, elles sont les seules que l'orateur élabore en amont de la tribune et dont il soigne à l'extrême l'élocution[20] :

> Pour ce discours, comme pour certains chefs d'œuvre de l'éloquence antique, ce qui a été publié n'est qu'une rédaction faite de mémoire, écho malheureusement

19 Marieke Stein opère un tableau similaire de la presse politique contemporaine de l'activité oratoire de Victor Hugo. En se consacrant davantage pour ce sujet sur l'année 1850 et les années 1870, elle aboutit à la conclusion selon laquelle tous les journaux sans exception sont friands de petites phrases. Marieke Stein, *Victor Hugo orateur. Étude des discours politiques prononcés de 1846 à 1880*, thèse préparée en vue de l'obtention du Doctorat, sous la dir. de M. le Professeur Guy Rosa, Paris, Université Paris VII, U.F.R. Sciences des Textes et des Documents, 2004, t. II, Deuxième partie, ch. III, p. 474-475.

20 Louis de Ronchaud, « La politique de Lamartine. Introduction », *La Politique de Lamartine, choix de discours et écrits politiques, précédé d'une étude sur la vie politique de Lamartine*, Paris, Hachette, Furne, Jouvet, 1878, t. I, p. I-LXXXVIII, p. LXIII.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

> affaibli du verbe vibrant qui avait passionné les auditeurs. L'auteur de ces pages le sait mieux que personne, car il a eu l'honneur d'aider Lamartine à retrouver ce discours pour l'impression. La seule note qu'il eut portée à la tribune était une grande feuille de papier sur laquelle était écrites au milieu, en gros caractères, les grandes divisions de son sujet, et sur les côtés, en lettre plus petites, ses arguments principaux. Les phrases, les mots à effets étaient rejetés sur les bords. La *révolution du mépris* s'y lisait dans un coin du papier.

Le squelette du discours – un dessin mnémotechnique – met en évidence le socle de l'écriture nécessaire à la pointe : l'*acmé* formulaire préexiste au corps du discours pour guider le cheminement de l'amplification. Elle rend naturel, évident, aussi bien surprenant, unique et imprévisible, ce qui réside *sur les bords* de la feuille, dans *un coin du papier* seulement et en marge apparente du corps principal. La marge est seulement apparente car en réalité elle alimente souterrainement, mais impérialement, la verve de l'orateur. Sur la feuille, l'élévation ultime de la voix anticipe le travail préparatoire nécessaire à l'énonciation. Aussi la version écrite du discours délivrée à la presse donne-t-elle lieu à une recherche de l'élocution advenue en amont. Sa seule mission est de servir d'écrin à la pointe. Le discours politique moderne naît directement de ce petit laboratoire de rhétorique dont la feuille de brouillon de Lamartine décrite est ici exemplaire – car c'est bien le mot de *rhétorique* qu'emploie Lamartine quand il s'attache à l'élocution[21].

D'un texte qui isole rythmiquement la cadence et la pointe, il faut seulement entendre la voix de celui qui le prononça autrefois, sans les joies procurées par elle à son premier auditoire. Laissons Lamartine le formuler *a posteriori*[22]: « On entend le discours tout entier par quelques mots, on mesure l'impression de l'auditoire alors vivant, non pas au texte, mais aux lacunes mêmes du texte de ses discours. On sent que chacune de ces lacunes était un abîme de réflexions, de considérations, d'exclamations, dans lequel l'orateur se plongeait avec ses auditeurs, et l'on a, par ce qui manque, une plus étonnante idée de ce qui fut. » En lecteur habitué des antiques, Lamartine relance alors ici la course philologique en suggérant une nouvelle construction du texte fondée sur l'absence, sur la béance ouverte par le temps et l'inéluctable déperdition de la voix originelle avec le passage à l'écrit. D'un discours romantique faut-il alors seulement entendre la ruine, le silence qui s'exhale des débris de mots, de périodes, d'amplifications qui parviennent jusqu'à nous. Cette nostalgie de l'origine est teintée d'un deuil assumé de l'intégrité du corps textuel au profit d'une élévation du fragment, dont il faudrait en d'autres lieux étudier, théoriser, le lien substantiel qu'il entretient avec la pensée

21 « J'ai interverti pas inadvertance dans la dernière copie. J'ai mis grand au premier vers : ce n'est pas cela dans l'idée poétique. Pardon. Vous me faites faire un cours de *rhétorique*. Jamais je n'ai tant corrigé, refait, etc. » (*Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867),* éd. par Christian Croisille avec la collaboration de Marie Renée Morin, Paris, Honoré Champion, 2000-2002*,* t. I, 30-155, Lettre à Louis Aimé-Martin, 16 novembre 1830, p. 203). C'est nous qui soulignons.

22 Lamartine, *Bossuet*, Paris, Michel Lévy Frères, 1863, XIX, p. 67.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

lyrique textualisée en éloquence, c'est-à-dire en prose. Sans doute, le paradoxe philologique qui projette au-delà de la tribune l'éloquence romantique dans le monde de la lecture, à la fois en lambeaux et dotés de paperolles didactiques surajoutée (les didascalies), est fondateur. Il orchestre un renoncement aux schémas simplifiés de la communication entendus dans la prose par opposition à la poésie. Il réintroduit le mode de l'hypothétique, le questionnement, au cœur de la rationalité politique et délibérative. Il réintroduit enfin l'ordre de la déroute du sens au sein d'un texte toujours banalement verrouillé par l'intention et la volonté de persuasion.

Ce manifeste de l'éloquence en négatif prononcé par Lamartine à la gloire de Bossuet, cette poétique de l'éloquence révélée en creux par l'écriture, sont un bon guide de lecture pour les discours sublimes qui furent prononcés pendant les années 1840. L'éloge de Lamartine prononcé par Paul Deschanel dans la ville de Bergues le 23 septembre 1913 retient ensuite la leçon pour rendre compte de l'ensemble des discours. De l'éloquence de Lamartine, le président de la Chambre des députés rappelle seulement à son auditoire une série de phrases et de formules qu'il égrène en les entrecoupant de propos contradictoires tenus par Guizot et Thiers. La visée pédagogique et hagiographique d'un tel procédé confirme les propos bien antérieurs de l'orateur sur Bossuet : quelques lambeaux de discours font un panorama suggestif qui supplée aimablement à l'éloquence toute entière[23].

En définitive, la greffe partisane, démocratique, philologique conduit au sublime. La tribune en devenant philologique, en se préparant au délire philologique, à la reprise, à la greffe, devait chercher à anticiper la greffe et à inventer la formule sacrée qui dominerait sa reprise, son édition, son commentaire, qui gouvernement le circuit de sa reproduction. Cela allait de soi. Pour que cela fonctionne, il fallait que l'illumination parle pour le plus de monde possible, à plusieurs personnes différentes en même temps, à plusieurs auditoires différents. Lamartine parlait donc aussi contre toutes les réceptions partisanes. Il parlait pour un corps uni : qu'à la faveur de son éloquence, tout le monde se reconnaisse, s'entende, se retrouve autour de quelques mots, peu après, répétés, déformés, … lus, appris par cœur. Aujourd'hui, on parlerait plutôt de la pensée toute faite, de prêt-à penser, mais l'esprit était différent à l'époque. L'intention n'était pas de gouverner les esprits mais seulement de les rassembler. Son devenir-greffe

La greffe philologique n'a pas été seulement un dispositif textuel, journalistique inventé pour recevoir et imprimer l'éloquence romantique de tribune. Elle a aussi fondée son inspiration démocratique en indexant le corps de la vie, le corps du

23 Paul Deschanel, *Discours prononcé à Bergues le 21 septembre 1913, A Lamartine (1833-1913),* préface de Maurice Barrès suivie d'une étude de Louis Barthou sur la « Politique rationnelle » et de trois sonnets de Jean Vaudoyer, Paris, Plon, 1914, p. 33-49, p. 41-43.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

peuple à la publication des discours. Enfin, elle a souligné, retranché du discours ce qui était le plus à même d'extraire l'éloquence d'une certaine vacuité attachée à cette littérature du moment, cette littérature professionnelle de l'instant en la lestant d'une mémoire de sa réception qui la fit être identifiée au sublime au-delà de sa trivialité, de sa déconsidération déjà lancée en 1830 et dont, aujourd'hui, nous sommes héritiers en reconnaissant sans hésitation le partage ontologique qui gouverne le champ de la parole publique : la littérature écrite contre la parole politique orale.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

BIBLIOGRAPHIE

Document : différentes retranscriptions du discours *Sur l'amnistie* prononcé par Lamartine, le 30 décembre 1834.

Journal *Le Temps*

(Violentes réclamations au centre. -Aux extrémités : Oui ! oui ! C'est vrai ! Répétez la phrase, répétez et qu'ils l'entendent bien !)
(Nouvelle sensation.)
(Dès ce moment les centres arrêtent presque à chaque phrase l'orateur par une explosion de murmures, et les extrémités le soutiennent des marques bruyantes de leur sympathie.)
(Mouvement prolongé.)
(Le bruit redouble.)
M. BERRYER. Silence donc ! messieurs, ce n'est qu'une supposition. Ne pouvez-vous pas écouter une simple supposition ?
(*Rumeurs tumultueuses au banc des ministres.)*
(Agitation immense. M. le garde des sceaux, qui n'a cessé jusqu'ici de prendre des notes, adresse à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous ; nous croyons comprendre par ses gestes qu'il menace de lui répondre. Jamais nous n'avions vu M. le garde des sceaux aussi fortement animé.)

Journal *Le Temps*

M. DE LAMARTINE, d'une voix solennelle. Oui, messieurs, pendant deux ans le palais des pairs sera un bagne politique. (*Nouvelle sensation.)* Pendant deux ans le palais des pairs présentera un spectacle hideux, immoral, provocateur. (*Dès ce moment les centres arrêtent presque à chaque phrase l'orateur par une explosion de murmures, et les extrémités le soutiennent des marques bruyantes de leur sympathie*.)
On veut des procès ; on en veut à tout prix..... Mais dans la grande lutte entre les partis et les gouvernemens, il n'y a pas de procès. Entre les partis et les gouvernemens, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Mouvement prolongé.)* Je le répète, messieurs, entre les partis et les gouvernemens, le jugement, ç'a toujours été la victoire. Et en effet, après la victoire, y a-t-il un jugement possible ? Y a-t-il un arrêt juste quand il est rendu contre les vaincus, quand il est rendu par des vainqueurs. (*Le bruit redouble.)* Non, il n'y a pas de jugement possible entre les vainqueurs et les vaincus ; il n'y a qu'une solennelle dérision de la loi, qu'une solennelle dérision des formes sacrées de la justice

Journal des Débats

[...]
Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Violents murmures*)

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

Plusieurs voix : - C'est justifier d'avance toutes les insurrections !
M. DE LAMARTINE : -Y a-t-il un procès nécessaire quand la victoire a prononcé ? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs ? Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges ?
M. GUIZOT : -Je demande la parole !
M. DE LAMARTINE : -Non, Messieurs, il n'y a plus qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique ! Aussi, regardez comment l'histoire les ratifie ! Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Rires divers*.)
Une voix : - Vous ne seriez pas à cette tribune.
M. DE LAMARTINE : Supposons que les factions armées, que les Vendéens, les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales ; vous eussiez vu des victimes peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritables procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires !
Plusieurs voix : On ne nous aurait pas même jugés !
M. DE LAMARTINE : Eh bien ! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus.
Les mêmes voix : C'est déjà beaucoup !

L'Univers

On nous demande 1,280,000 f. pour construire une salle des séances aux pairs. Cela a l'air bien innocent, au premier abord ; mais nous allons au fond ; nous y trouvons un système de rigueur, un procès immense, interminable, qui doit exciter la colère de la presse, colère si retentissante dans notre pays, et ramener à la surface de la société la lie des factions que l'on devrait se garder d'agiter. Ce procès fera, pendant des mois, pendant une année peut-être, du palais du Luxembourg, un vaste bagne politique, où l'on n'entendra que le bruit des fers et des verrous. (*Violents murmures au centre*.)
Messieurs, entre les gouvernements et les partis, il n'y a pas de procès possible ; ce ne peut être qu'une bataille, et le jugement, c'est la victoire. (*Au centre : Oh ! oh !)* Peut-il y avoir de procès véritable, peut-il y avoir arrêt quand il est prononcé contre les vainqueurs ? (*Au centre : Si ! si !)* Supposez un instant, Messieurs, qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus…
Une voix au centre. - Nous n'admettons pas une pareille supposition. (*Bruit*.)
M. DE LAMARTINE. - Supposons, dis-je, qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Oh ! oh !)* Si les Vendéens, si les républicains vous eussent alors cités devant leur cour de justice, qu'auriez-vous dit de cette sévérité exorbitante ? Qu'auriez-vous dit en voyant de semblables parodies judiciaires ? (*Longue agitation.)*
[…]

Le Moniteur

Vous demandez 1 million 280 000 fr. pour bâtir un prétoire dans le palais de la Chambre des Pairs. Cette demande semble bien innocente : mais allons au fond, qu'y trouvons-nous ? Un système tout entier, un système obstiné de sévérité inutile, de perturbations incessantes, et je dirai presque acharnée du pays ; un pied de guerre maintenu dans le gouvernement quand tout le monde demande le désarmement du pouvoir et des factions ! Vous voulez un procès immense, un procès interminable, éternel, soulevant pendant dix mois, pendant deux ans peut-être les inquiétudes, les vengeances, les colères de la presse et des partis ! remuant par les plaidoiries dont vous venez de voir les funestes effets par les enquêtes, par les témoignages, toute cette lie du passé que vous devriez vous hâter de laisser retomber au fond. Vous voulez prolonger indéfiniment les tortures des innocents, l'anxiété, le veuvage des

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

familles, le supplice lent des coupables, l'encombrement des prisons, l'oisiveté corruptrice des cachots, pour des accusés de vingt ans qui sortiraient pervertis s'ils étaient entrés innocens ! Les transports des détenus, les citations, les confrontations, les voyages des témoins, les défenses incendiaires des martyrs d'opinions et des avocats, ces scènes scandaleuses où la véritable justice n'a qu'à se voiler, où des accusés citent leur juges ; remuent un sang héroïque, et accusent leur accusateur ! Spectacle hideux, immoral, provocateur qui ne peut que flétrir l'esprit public, pervertir le cœur de vos populations, et qui ferait, pendant des années, du second palais de votre capitale, un bagne où l'on ne verrait que des fers et des prisonniers, où l'on n'entendrait que le bruit des verrous. (*Explosions de murmures au centre.)* Je ne m'attendais pas à vos murmures en vous faisant un tableau rigoureusement vrai, que votre persistance dans cette procédure va amener dans le pays. Oui, je répète que vous donnerez au palais de la Chambre des Pairs, pendant plusieurs mois, l'aspect d'un bagne politique où vous n'entendrez que le bruit des fers et des verrous. (*Nouveaux murmures au centre ; à gauche : Oui ! oui !)* et les voix accusatrices, vengeresses, gémissantes des juges, des geôliers et des victimes ! Est-ce là de la civilisation ? Est-ce là de la morale ? Est-ce là de la politique ? Eh bien c'est votre procès ! eh bien, c'est ce que nous voterions pour la France en vous votant les 1 million 280 000 fr. demandés !
Vous voulez un procès ? Pourquoi dans l'ordre civil et criminel veut-on des procès et des jugements ? Pourquoi, Messieurs ? Parce que la justice faible et sans garantie dans chacun a besoin de la sanction de tous pour établir son droit et sa validité. Il faut des juges et il y en a : il faut des discussions libres et il y en a ; il faut des jugements impartiaux et il peut y en avoir. Les droits se pèsent, les questions s'éclaircissent et les arrêts ont la sanction de la conscience publique. Mais dans l'ordre politique, entre les factions et les factions, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire. (*Agitation prolongée*) Y a-t-il un procès nécessaire quand la victoire a prononcé ? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs ? Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges ? (*Nouveaux murmures au centre*)
µM. GUIZOT : -Je demande la parole !
M. DE LAMARTINE : -Non, Messieurs, il n'y a plus qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique ! Aussi, regardez comment l'histoire les ratifie ! Supposez qu'au lieu d'être les vainqueurs, nous eussions été les vaincus. (*Vive interruption*)
Supposez que les factions armées, que les Vendéens, les républicains nous eussent appelés le lendemain de leur victoire devant leurs cours martiales ; vous eussiez vu des victimes peut-être, mais des condamnés, mais des juges, mais un véritable procès, vous n'en eussiez point reconnu dans ces parodies judiciaires ! (*Nouvelle interruption*) Eh bien ! la seule différence, quant au procès, c'est que vous êtes les vainqueurs et qu'ils sont les vaincus.
[…]

Bibliographie

BARROT (Odilon), *Mémoires posthumes*, Paris, Libraire Charpentier et Cie, 1875 (Troisième édition), t. I.

BLANCHE-BENVENISTE (Claire), *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys, 2000.

DESCHANEL (Paul), *Discours prononcé à Bergues le 21 septembre 1913, A Lamartine (1833-1913),* préface de Maurice Barrès suivie d'une étude de Louis Barthou sur la « Politique rationnelle » et de trois sonnets de Jean Vaudoyer, Paris, Plon, 1914.

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.

GIRARDIN ('Delphine de), *Lettres parisiennes du vicomte de Launay,* éd. par Anne Martin-Fugier, Paris, Mercure de France, 1986, vol. I.

HABERMAS (Jürgen), *L'Espace public*, trad. de Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1978 (avec une préface inédite de 1992).

HUGO (Victor), S*ur Mirabeau* [1834], *Œuvres complètes*, vol. Critique, II, sous la dir. de Jacques Seebacher et Guy Rosa, Paris, Laffont, 1985.

LAMARTINE (Alphonse de), *Bossuet*, Paris, Michel Lévy Frères, 1863.

LAMARTINE (Alphonse de), *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867),* éd. par Christian Croisille avec la collaboration de Marie Renée Morin, Paris, Honoré Champion, 2000-2002.

NETTEMENT (Alfred), *Histoire fantastique*, Paris, Dentu, 1834, t. I.

RONCHAUD (Louis de), « La politique de Lamartine. Introduction », *La Politique de Lamartine, choix de discours et écrits politiques, précédé d'une étude sur la vie politique de Lamartine*, Paris, Hachette, Furne, Jouvet, 1878, t. I.

ROSANVALLON (Pierre), *Le Sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France,* Paris, Gallimard, 1992.

SAINTE-BEUVE, *Notes et pensées*, *Causeries du lundi* [1851-1862], Paris, Garnier frères, t. XI.

STEIN (Marieke), *Victor Hugo orateur. Étude des discours politiques prononcés de 1846 à 1880*, thèse préparée en vue de l'obtention du Doctorat, sous la dir. de M. le Professeur Guy Rosa, Paris, Université Paris VII, U.F.R. Sciences des Textes et des Documents, 2004.

STENDHAL, *Lucien Leuwen*, [1834-1835], t. II, LIV, éd. par Henri Debray et Michel Crouzet, Paris, G-F Flammarion, 1982.

VEUILLOT (Louis), *Mélange politique, religieux et littéraire*, Paris, L. Vivès, t. IV.

PLAN

• Greffe partisane, greffe démocratique
• L'événement ou le corps de la vie
• L'illumination sublime

AUTEUR

Dominique Dupart
Voir ses autres contributions

© Tous les textes et documents disponibles sur ce site, sont, sauf mention contraire, protégés par une licence Creative Common.